

voulez, de façon à payer des impôts au pays dont le taux d'imposition est le plus bas. Cela encore une fois leur permet de dresser les pays les uns contre les autres afin d'en obtenir des concessions et des avantages spéciaux. Cet aspect a été signalé dans le budget que le ministre des Finances (M. Turner) a présenté sous forme de dégrèvement d'impôt.

D'aucuns veulent savoir quel est l'avenir des sociétés plurinationales. Selon M. George Ball, du State Department des États-Unis, la structure des sociétés plurinationales servira à édifier au-dessus des nationalismes un monde supranational où le profit sera le motif personnel du progrès économique. Peut-être a-t-il raison jusqu'à un certain point. Il se pourrait fort bien qu'il ait raison de signaler que les sociétés plurinationales pourraient établir leur propre système qui permettrait la mise en place d'une sorte de gouvernement international, éventuel gouvernement dont la pensée ne laisse pas de beaucoup m'effrayer.

Comme l'ont fait remarquer nombre de mes collègues, non seulement le gouvernement du Canada doit-il trouver une solution au problème de la propriété étrangère, puisque cette mesure législative n'en fait rien, mais les gouvernements nationaux, que ce soient ceux de la Grande-Bretagne, du Canada ou des États-Unis, devraient réexaminer ensemble leur politique respective en vue de créer une commission internationale chargée d'examiner le rôle des corporations multinationales à la lumière de normes internationales établies à cette fin.

En conséquence, lorsqu'on préconise la coopération internationale et la participation active du Canada pour résoudre ce problème, on se rend compte de l'urgence avec laquelle le gouvernement doit s'attaquer à ce problème. Les gouvernements devront unir leurs efforts pour obliger les corporations multinationales à divulguer le bilan de leurs opérations. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler le secret qui entoure, selon le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), le programme DISC, qui, à l'échelle mondiale, s'est révélé une entreprise non rentable.

De plus, les gouvernements devraient s'entendre pour adopter une loi collective établissant des chartes ou documents types de constitution qui énonceraient certains règlements et certaines façons dont les sociétés multinationales peuvent fonctionner au sein de l'économie. Les gouvernements devraient établir des règlements intergouvernementaux à des fins de rajustement entre eux, pour empêcher les sociétés d'opposer un gouvernement à un autre. Ils devraient songer à la représentation des gouvernements au sein des conseils d'administration, tout comme à la propriété publique partielle, comme mécanisme de contrôle. Les gouvernements devraient refuser aux sociétés le droit de faire des affaires sans que le gouvernement détienne de leurs actions ou crée de société mixte de portefeuille à cette fin.

A mon avis, non seulement la mesure à l'étude est-elle tout à fait incapable de régler le problème de la propriété étrangère, mais, de plus, le gouvernement, de concert avec d'autres gouvernements à l'échelle internationale, doit s'occuper d'établir certaines normes et certains règlements relatifs au fonctionnement des sociétés multinationales.

La question de la propriété étrangère au Canada n'est pas nouvelle et restera vivace au cours des années. Il est très évident qu'en présentant cette mesure, le gouvernement voit très peu la nécessité de s'attaquer à ce problème d'envergure auquel se heurte l'économie canadienne. Au cours de notre histoire, nous avons développé notre pays

en opposant le développement du Nord et du Sud au point de risquer la fragmentation et la division de notre nation. Si sir John A. Macdonald a établi le plan de construction du chemin de fer du Canadien Pacifique comme il l'a fait, c'était dans l'espoir d'éviter que cette société ne soit contrôlée par des intérêts américains. Comme on devait s'y attendre, il y eut une grande controverse quant à la façon de construire le chemin de fer du Canadien Pacifique, mais l'un des facteurs importants et décisifs, c'est qu'il fut réalisé de façon que le contrôle canadien soit exercé comme il le voyait dans les années 1870 et 1880.

Nous avons également développé notre nation à la suite de différends au sujet de notre frontière avec l'Alaska et de notre inquiétude en ce qui concerne les ententes relatives à notre frontière internationale avec les États-Unis. Nous avons institué la Commission internationale des eaux limitrophes, chargée de s'occuper de la question des ressources en eau. Ainsi, depuis le début de la Confédération, nous avons continuellement, d'une façon ou d'une autre, cherché à développer le genre d'économie qui nous permettrait de garder notre indépendance politique vis-à-vis des États-Unis d'Amérique.

Dès les années 60, nous aurions dû arriver à une décennie de décision, mais elles se sont écoulées sans aucune décision. Nous avons eu une succession de rapports. Je n'ai pas besoin d'insister. Divers groupes de notre société ont réclamé des initiatives en faveur d'un Canada indépendant. Walter Gordon était du nombre. En 1961, le congrès de fondation du parti néo-démocratique réclamait le développement d'un nationalisme à caractère positif—pas le genre de nationalisme étroit des années 30 en Europe, mais une sorte de nationalisme positif d'après lequel le Canada demeure un pays interdépendant libre.

C'est un objectif que seul peut réaliser un gouvernement capable de concevoir une théorie véritable du contrôle de l'économie. Le contrôle de l'économie par un pays étranger quelconque se répercute sur le plan politique par une certaine perte d'indépendance chez la population, qu'il s'agisse du contrôle russe de l'économie polonaise ou du contrôle américain de la nôtre. Il y a peut-être une différence de degré, mais la question fondamentale demeure: un pays qui ne contrôle pas son économie ne peut contrôler son gouvernement ni son régime démocratique.

C'est dans la présente décennie, et je crois dans les 10 ou peut-être les 20 prochaines années, que nous devons nous attaquer au problème, ou nous serons obligés de parler de réforme de toute l'Amérique du Nord en un régime continental. Si nous ne nous attaquons pas au problème maintenant, ma génération et les suivantes se trouveront assimilées de plus en plus aux États-Unis d'Amérique et à leur régime économique, ainsi qu'à la mainmise de leurs sociétés.

• (2030)

J'espérais qu'une fois jetées les bases voulues pour ce qui est du rapport, la décennie actuelle serait témoin d'initiatives destinées à faire du Canada un pays vraiment indépendant; mais comme le gouvernement actuel et la loyale opposition de Sa Majesté sont tous deux liés aux entreprises, je ne crois pas que le parti libéral, qui se cramponne à l'idée de continentalisme, s'attaque jamais à ce problème, à moins que la politique au Canada ne soit restructurée de fond en comble et la position du Nouveau parti démocratique renforcée.

Nous avons eu toute une décennie pour prendre une décision, mais cette gestation n'a eu pour issue que la